

Les dessous de la Sorbonne à Abou Dhabi en procès

Un intermédiaire réclame 2 millions d'euros à l'émirat pour son rôle dans l'accord de 2006.

LE MONDE | 23.11.2013

Par Nathalie Brafman

Quel a été réellement le rôle joué par Pascal Renouard de Vallière, conseiller en relations internationales, dans l'implantation, en 2006, de l'université Paris-Sorbonne (Paris-IV) à Abou Dhabi (Emirats arabes unis) ? Ce proche d'Olivier Dassault et des familles royales du Moyen-Orient a-t-il été un simple consultant de Paris IV ou bien l'initiateur et l'artisan du rapprochement entre les deux parties ?

L'audience qui s'est tenue jeudi 21 novembre devant le tribunal de grande instance de Paris a mis en lumière les négociations qui ont permis de conclure un accord inédit dans le monde universitaire français. Une affaire de millions et d'intermédiaire qu'on est plus habitués à rencontrer dans des contrats de ventes d'armes.

En juin 2012, l'intermédiaire français a déposé une plainte contre les Emirats arabes unis. Il réclame deux millions d'euros d'honoraires. Une somme qui lui aurait été promise par **Ahmed ben Mohammed Al Hameeri**, secrétaire général des affaires présidentielles d'Abou Dhabi.

UNE AFFAIRE JUTEUSE

Problème, il n'y a pas de contrat écrit. « *Mon client travaille avec les pays du Golfe et du Proche-Orient depuis plus de vingt ans. Il a toujours travaillé sans contrat, cela ne l'a pas empêché de toucher des commissions,* insiste son avocat Me François Ameli. *On lui a dit : "Tu vas nous ramener la Sorbonne à Abou Dhabi et on te verse deux millions d'euros."* » L'avocat affirme que son client a effectué dix allers-retours entre Paris et Abou Dhabi et travaillé 2 000 heures sur ce dossier. « *C'était un projet bien français.*

M. Renouard de Vallière était un consultant de la Sorbonne et de son président de l'époque Jean-Robert Pitte », a répliqué Me Valérie Contri.

En 2004, lorsque germe cette idée dans la tête de M. Renouard de Vallière, personne en France n'imagine la force de la marque Sorbonne. En réalité, à l'international, la Sorbonne est aussi connue que le Louvre ou encore Chanel. Mais exporter une université française, de tradition humaniste, pour en faire une affaire commerciale, était difficilement envisageable. *« C'est une très belle réussite, vante M. Pitte. Cette université, mixte et laïque, enseigne en français l'esprit critique dans un pays musulman. Elle contribue au rayonnement de la France au niveau international. »*

Surtout, l'affaire est juteuse. Paris-IV n'a, selon M. Pitte, non seulement jamais déboursé un centime mais au contraire ce contrat lui rapporterait beaucoup d'argent. Paris-IV récupérerait 15 % des droits d'inscription, soit environ 1,5 million d'euros, selon Me Ameli. A la rentrée 2013, plus de 700 étudiants ont payé entre 7 000 et 20 000 dollars de droits d'inscription. Pour Me Ameli, *« cette manne explique que Paris-IV n'a pas de difficultés financières contrairement à d'autres universités parisiennes »*.

« Ce chiffre est faux ! », rétorque Barthélémy Jobert, le président actuel de Paris-IV. Difficile de savoir. A la demande des Emirats arabes unis, l'accord est secret. De plus, les frais de déplacements, le logement et la rémunération des sept enseignants chercheurs de Paris-Sorbonne sont pris en charge par Abou Dhabi.

Le jugement a été mis en délibéré au 19 décembre.